

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS
M.R.C. DE L'ÎLE D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL

À la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans, tenue le lundi 4 août 2014, à 20 h à la salle municipale, située dans le centre le Sillon, 337, chemin Royal, étaient présents les membres du Conseil : Micheline Darveau, Lauréanne Dion, Michel Gagné, Dominique Labbé et Natasha Bouchard St-Amant, sous la présidence de la mairesse Lina Labbé. Est également présent Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014;
3. Suivi du procès-verbal;
 - a) Tirage, paire de billets « Évènement l'Île en Blues »
4. Correspondance;
5. Adoption des dépenses;
6. Demande d'aide financière;
 - a) ADMQ – Zone 15 La Capitale;
7. Résolution – Remplacement copieur Multifonction Toshiba;
8. Résolution – Octroi de contrat – Construction et installation gloriette;
9. Résolution – Travaux de pavage rue Lemelin;
10. Varia
 - a) M.R.C.;
 - b) Rapports des activités des élus;
11. Période de questions;
12. Levée de la séance.

Ouverture de la séance

La mairesse constate le quorum et souhaite la bienvenue aux membres du conseil ainsi qu'aux citoyens présents à la séance.

014-097

Item 1 Lecture et adoption de l'ordre du jour

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Dominique Labbé appuyée par Micheline Darveau.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-098

Item 2 **Adoption du procès-verbal du 7 juillet 2014**

L'adoption du procès-verbal est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Michel Gagné.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 3 **Suivi du procès-verbal**

- a) **Tirage, laissez-passer « Évènement P'Île en Blues »**
 - Monsieur Gilles Lessard.

Item 4 **Correspondance**

014-099

Item 5 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes soumise par le directeur général/secrétaire-trésorier. Cette liste indique la somme de : 68 645,17 \$ en comptes payés et la somme de : 5 391 \$ en comptes à payer le tout pour un total de : 74 036,17 \$.

Il est proposé par Micheline Darveau appuyée par Natasha Bouchard St-Amant, que les dépenses figurant à cette liste soient adoptées et que le paiement des comptes soit autorisé.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, g.m.a.

Directeur général/secrétaire-trésorier

Item 6 **Demande d'aide financière**

014-100

a) **ADMQ – Zone 15 La Capitale**

Il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Michel Gagné et il est résolu que la Municipalité de Saint-François couvre les frais d'impression, évalués à 205 \$, des programmes du colloque de zone des 11 et 12 septembre 2014 de l'ADMQ – Zone 15 La Capitale et qu'en contrepartie la Municipalité ait droit à une publicité d'un quart de page dans ce même programme.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

014-101

Item 7 **Résolution – Remplacement copieur Multifonction Toshiba**

Attendu que l'entente de location du copieur actuel se terminera en décembre 2015;

Attendu qu'une offre de Toshiba solution d'affaires permettra de remplacer dès maintenant le copieur existant par un nouveau modèle plus performant sans augmentation de tarif pour la Muniplaité, et ce, pour plus de cinq années, soit soixante-six mois;

En conséquence, il est proposé par Natasha Bouchard St-Amant appuyé par Lauréanne Dion

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans octroie un nouveau contrat de location à Toshiba solutions d'affaires aux conditions de : 22 versements trimestriels de 577,68 \$ plus taxes, plus les frais de copies noires à 0,0078 \$ et couleur à 0,05600 \$ plus taxes.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 9 **Résolution – Octroi de contrat – Construction et installation
gloriette**

Point reporté à une séance ultérieure.

014-102

Item 10 **Résolution – Travaux de pavage rue Lemelin**

Attendu que le Conseil doit compléter ses investissements selon les règles établies par le MAMOT pour conclure le programme de la TECQ 2010-2013 selon l'enveloppe restante disponible;

Attendu que la finalisation des travaux réalisés sur la rue Lemelin au printemps 2014 est conforme aux règles du programme de la TECQ 2010-2013;

Attendu que le Conseil a choisi de réaliser ce projet en régie interne;

Attendu que selon les estimations et conformément à la Politique de gestion contractuelle municipale, ce contrat devait être accordé par appel d'offres sur invitation;

Attendu que la Municipalité bénéficie déjà d'une extension de la date limite de réalisation des travaux admissibles au programme de la TECQ 2010-2013;

Attendu que le programme de la TECQ 2010-2013 définit une enveloppe disponible précise;

Attendu que le conseil municipal a préautorisé la signature du contrat avec le plus bas soumissionnaire conforme à l'appel d'offres pour les travaux de pavage de la rue Lemelin;

Attendu qu'à la suite de ce processus les soumissions suivantes ont été reçues :

1- <i>Groupe Macadam</i>	22 653,06 \$
2- Entreprise Gérard Godin	39 198,37 \$
3- Bédard & frères G.P.M.	44 063,25 \$
4- Pavage Rolland Fortier	46 640,64 \$
5- <i>Contracteur P.E. Pageau</i>	16 378,19 \$

Attendu que les soumissions de : Groupe Macadam et Contracteur P.E. Pageau ont été jugées non conformes puisqu'elles étaient incomplètes;

Attendu que la soumission d'Entreprise Gérard Godin a été jugée conforme;

En conséquence, il est proposé par Lauréanne Dion appuyé par Michel Gagné

Et

Il est résolu

Que le Conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans entérine la décision de Madame Lina Labbé, mairesse et de Monsieur Marco Langlois, directeur général/secrétaire-trésorier qui ont octroyé le contrat à Entreprise Gérard Godin pour les travaux de pavage de la rue Lemelin au coût de 39 198,37 \$ taxes incluses;

Que ce contrat sera financé à même l'enveloppe municipale restante et disponible de la TECQ 2010-2013;

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C.;
- b) Rapports des activités des élus;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute 20 h 20 et se termine à 20 h 25 pour une durée de 5 minutes.

014-103

Item 14 **Levée de la séance**

La levée de la séance est proposée par Lauréanne Dion appuyée par Natasha Bouchard St-Amant, il est 20 h 25.

Résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes)

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.